Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Aire à déchets RTE Beautor sur la commune principale de l'AIOT 1 chemin latéral 02700 TERGNIER.

La référence de votre dossier est A-4-N81EMRXL82 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/02/2024 à 17h43 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, …) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **47907773700068**

Organisme : **AME ARCHITECTURE**

Fonction : **Cheffe de projet**

Personne morale

N° SIRET **44461925800023**

Raison sociale **RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRICITE**

Forme juridique **SA à directoire (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.
Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 PUTEAUX

92800 PUTEAUX

Signataire

Qualité : **Chef d'Agence immobilier Logistique**

Référent

Fonction : **Chef d'Agence immobilier Logistique**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Aire à déchets RTE Beautor**

Description des activités :
Dans le foncier exploité par la société RTE, création d’une aire à déchets, d’un abri à véhicules et l’

aménagement d'une zone dédiée aux bennes sur la parcelle référencée au 300-AI-205. L'aire à déchets est composé de deux bâtiments: le 1er fait 15,77m x 8,33m par 4,00m de hauteur à l'égout et 4,71m de hauteur au faîtage, une partie non close et couverte de 49m² en bardage simple peau en tôle nervurée, pose verticale, et une partie close et couverte de 62 m² en bardage double peau isolé en cassette, pose horizontale. Le 2e bâtiment fait 9,41mx8,00m par 4,00m de hauteur à l'égout et 4,71m de hauteur au faîtage, en bardage double peau isolé en cassette, pose horizontale d'une surface de 47m². Une partie de ce bâtiment est une zone de stationnement non close et couverte d'une surface de 23m². La toiture est en bac acier isolée.La zone dédiée au stockage des bennes est de 77m², le revêtement au sol est en enrobé. L'abri à véhicules fait 26,30mx5,30m par 4m hauteur égout et 4,61m faîtage.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

1 chemin latéral

02700 TERGNIER

X : 723550

Y : 6950600

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :
- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d' eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2710	2710-1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 5.5 t	DC	
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 250 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :
Déchets principaux : une cuve 1000L pour l'huile usagée, 4 fûts en métal de 200L, un géobox de 610l, une surface de 3m2 pour les déchets amiantés. Filière de valorisation des déchets.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
Extincteurs, système SSI.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)